

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00662 Numéro SIREN : 402 395 818 Nom ou dénomination : A2MO
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt 7973

16 JUL. 2021

Me F. PRINTEMIS Greffier Associé

GREFFE - PCS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (I)						
	Autres immobilisations incorporelles	194 498	165 284	29 214	47 955	18 740	39.08
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	366 138	292 931	73 208	70 884	2 323	3.28
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 050		4 050	4 050		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	108 301	103 253	5 048	5 048		
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	40 429		40 429	34 597	5 832	16.86
	Total II	713 416	561 468	151 949	162 534	10 585	6.51
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 624		12 624	4 645	7 980	171.81
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 039 011		3 039 011	3 225 467	186 456	5.78
	Autres créances	428 112		428 112	115 646	312 466	270.19
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 547 046		1 547 046	910 538	636 507	69.90
	Charges constatées d'avance (3)	192 758		192 758	135 627	57 131	42.12
	Total III	5 219 551		5 219 551	4 391 922	827 629	18.84
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 932 967	561 468	5 371 499	4 554 456	817 044	17.94

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

40 429

RECEIVED
JAN 1 1961

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020, 12	Exercice N-1 31/12/2019, 12	Ecart N / N-1	
				Euros.	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 157 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	157 500	157 500		
	Réserves				
	Réserve légale	15 750	15 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 294 927	1 164 159	130 768	11.23
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	526 849	530 768	3 919	0.74
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 995 026	1 868 177	126 849	6.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DÉTTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	390 058	55 364	334 694	604.53
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	296	195 511	195 215	99.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 943	20 611	12 669	61.46
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702 570	541 961	160 609	29.63
	Dettes fiscales et sociales	1 625 241	1 651 905	26 663	1.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	650 366	220 927	429 440	194.38
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	3 376 474	2 686 279	690 195	25.69
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 371 499	4 554 456	817 044	17.94

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 036 030 2 665 542

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 371 499.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 337 156.34 Euros et dégageant un bénéfice de 526 849.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de l'entreprise

L'entreprise, malgré les différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, n'a pas constaté de réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffre d'affaires.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

MESURES MISES EN PLACE

Activité partielle

L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées à cette activité partielle sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise pour un montant de 49K€.

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un prêt garanti par l'Etat (PGE) qui figure dans le paragraphe " emprunt " de la présente annexe pour un montant de 320K€ contracté auprès de la Banque Populaire

Ce prêt doit permettre à l'entreprise de renforcer sa trésorerie et lui permettre de régler ses dettes d'exploitation.

Le remboursement du PGE va s'effectuer sur une période de 5 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Report des échéances d'emprunt

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un report de paiement de certaines échéances de ses emprunts de 6 mois pour un montant de 17K€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Souscription à une convention d'intégration fiscale :

Le Groupe constitué par la SARL SYNEXIA et sa filiale A2MO a opté pour le régime d'intégration fiscal prévu à l'article 223 A du CGI, qui a pris effet le 01/01/2016.

Une convention d'intégration fiscale conclue entre les deux sociétés règle la répartition de charge d'impôt comme suit :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- la SASU A2MO versera à la SARL SYNEXIA, à titre de contribution à l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat fiscal et/ou sa plus-value nette à long de l'exercice, comme si elle était imposable distinctement
- les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme
- la contribution de la société A2MO est réduite des crédits d'impôts qui lui sont attribués. La fraction des crédits d'impôts qui excède le montant de sa contributions sera restituée à A2MO
- les économies d'impôts réalisés par le groupe, liées aux déficits imputables à la société A2MO, sont conservées par la société-mère qui les considère comme un gain immédiat.

Une convention de mandant pour la construction d'un EHPA à Tournan-en-brie 77220 é été signé entre la sté A2MO et l'établissement public géontologique de Tourranan-en-bris-le-12/01/2018.

Sur l'exercice 2020, les opérations relatives à cette convention sont comptabilisées pour 624 442€ dans le poste disponibilités à l'actif et 624 442€ dans le poste autres dettes au passif.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	315.0000	500			500

100 % SYNEXIA

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL INFORMATIQUE	194 498	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
Pour les immobilisations non décomposées, l'amortissement a été pratiqué en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les P.M.E.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel réalisation	linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire et dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans
Matériels de bureau	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les prestations non facturées à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision en factures à établir à hauteur du niveau d'avancement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	580 359
Autres créances	1 469
Total	581 828

Voir détail annexe liasse fiscale

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 404
Dettes fiscales et sociales	793 034
Autres dettes	17 545
Total	1 018 005

Voir détail annexe liasse fiscale

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	192 758
Total	192 758

Voir détail annexe liasse fiscale

Il n'y a pas de produits constatés d'avance sur cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	48
Employés	4
Total	52

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	7 909
55 à 59 ans	6 à 10 ans	12 806
45 à 54 ans	11 à 20 ans	158 699
35 à 44 ans	21 à 30 ans	86 348
moins de 35 ans	plus de 30 ans	8 468
Engagement total		274 230

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié.
- méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis
- profil de carrière à décroissance moyenne
- taux 1 % constant : augmentation annuelle salaire
- taux d'actualisation : 2 %

A2MO
Société par actions simplifiée
au capital de 157.500 euros
Siège social : 58 rue Rabelais
37500 CHINON
402 395 818 RCS TOURS

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 526.849,13 euros de la manière suivante :

- à titre de dividende 450.000,00 euros
soit un dividende unitaire de 900 euros, mis en paiement au siège social à compter du 28 juin 2021 ;
- le solde aux autres réserves, soit 76.849,13 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31-décembre-2019	/	/	400.000 €
31 décembre 2018	/	/	300.000 €
31 décembre 2017	/	/	300.000 €

Pour copie certifiée conforme

SYNEXIA
Présidente

A2MO

*Société par Actions Simplifiée
au capital de 157.500 Euros*

*58 rue Rabelais
37500 CHINON*

Exercice clos le 31 décembre 2020
Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2020**

À l'associée unique de la société A2MO – ASSISTANCE AUX MAITRES D'OUVRAGES ET AUX MONTAGES DES OPERATIONS

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2MO – ASSISTANCE AUX MAITRES D'OUVRAGES ET AUX MONTAGES DES OPERATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe relative à « l'Evaluation des créances et des dettes » présente la méthode d'évaluation des créances clients. L'examen de l'antériorité et de l'apurement des créances clients nous a permis de considérer que les valeurs nominales inscrites au bilan sont correctement évaluées.

Nous avons, en outre, contrôlé par sondage, la réalité des créances provisionnées en factures à établir. Sur la base des informations qui nous ont été fournies et de l'analyse des documents se rapportant à certains dossiers, nous nous sommes assurés de la bonne application du principe de séparation des exercices.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 25 juin 2021

Signé numériquement

Pour **TGS France Audit**,

Sophie DELSAUX

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	194 498	165 284	29 214	47 955	18 740	39.08
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	366 138	292 931	73 208	70 884	2 323	3.28
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 050		4 050	4 050		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	108 301	103 253	5 048	5 048		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	40 429		40 429	34 597	5 832	16.86
Total II		713 416	561 468	151 949	162 534	10 585	6.51
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 624		12 624	4 645	7 980	171.81
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 039 011		3 039 011	3 225 467	186 456	5.78
	Autres créances	428 112		428 112	115 646	312 466	270.19
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 547 046		1 547 046	910 538	636 507	69.90
	Charges constatées d'avance (3)	192 758		192 758	135 627	57 131	42.12
	Total III	5 219 551		5 219 551	4 391 922	827 629	18.84
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 932 967	561 468	5 371 499	4 554 456	817 044	17.94

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

40 429

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 157 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	157 500	157 500		
	Réserves				
	Réserve légale	15 750	15 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 294 927	1 164 159	130 768	11.23
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	526 849	530 768	3 919	0.74
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 995 026	1 868 177	126 849	6.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
	Dettes financières				
DETTES (I)	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	390 058	55 364	334 694	604.53
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	296	195 511	195 215	99.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 943	20 611	12 669	61.46
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702 570	541 961	160 609	29.63
	Dettes fiscales et sociales	1 625 241	1 651 905	26 663	1.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	650 366	220 927	429 440	194.38
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	3 376 474	2 686 279	690 195	25.69
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 371 499	4 554 456	817 044	17.94

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 036 030 2 665 542

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 371 499.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 337 156.34 Euros et dégageant un bénéfice de 526 849.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de l'entreprise

L'entreprise, malgré les différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, n'a pas constaté de réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffre d'affaires.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

MESURES MISES EN PLACE

Activité partielle

L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées à cette activité partielle sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise pour un montant de 49K€.

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un prêt garanti par l'Etat (PGE) qui figure dans le paragraphe " emprunt " de la présente annexe pour un montant de 320K€ contracté auprès de la Banque Populaire

Ce prêt doit permettre à l'entreprise de renforcer sa trésorerie et lui permettre de régler ses dettes d'exploitation.

Le remboursement du PGE va s'effectuer sur une période de 5 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Report des échéances d'emprunt

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un report de paiement de certaines échéances de ses emprunts de 6 mois pour un montant de 17K€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Souscription à une convention d'intégration fiscale :

Le Groupe constitué par la SARL SYNEXIA et sa filiale A2MO a opté pour le régime d'intégration fiscal prévu à l'article 223 A du CGI, qui a pris effet le 01/01/2016.

Une convention d'intégration fiscale conclue entre les deux sociétés règle la répartition de charge d'impôt comme suit :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- la SASU A2MO versera à la SARL SYNEXIA, à titre de contribution à l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat fiscal et/ou sa plus-value nette à long de l'exercice, comme si elle était imposable distinctement
- les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme
- la contribution de la société A2MO est réduite des crédits d'impôts qui lui sont attribués. La fraction des crédits d'impôts qui excède le montant de sa contributions sera restituée à A2MO
- les économies d'impôts réalisés par le groupe, liées aux déficits imputables à la société A2MO, sont conservées par la société-mère qui les considère comme un gain immédiat.

Une convention de mandant pour la construction d'un EHPA à Tournan-en-brie 77220 é été signé entre la sté A2MO et l'établissement public géontologique de Tourranan-en-bris -le 12/01/2018.

Sur l'exercice 2020, les opérations relatives à cette convention sont comptabilisées pour 624 442€ dans le poste disponibilités à l'actif et 624 442€ dans le poste autres dettes au passif.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	315.0000	500			500

100 % SYNEXIA

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL INFORMATIQUE	194 498	33,33%

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
Pour les immobilisations non décomposées, l'amortissement a été pratiqué en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les P.M.E.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel réalisation	linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire et dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans
Matériels de bureau	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les prestations non facturées à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision en factures à établir à hauteur du niveau d'avancement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	580 359
Autres créances	1 469
Total	581 828

Voir détail annexe liasse fiscale

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 404
Dettes fiscales et sociales	793 034
Autres dettes	17 545
Total	1 018 005

Voir détail annexe liasse fiscale

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	192 758
Total	192 758

Voir détail annexe liasse fiscale

Il n'y a pas de produits constatés d'avance sur cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	48
Employés	4
Total	52

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 ;

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	7 909
55 à 59 ans	6 à 10 ans	12 806
45 à 54 ans	11 à 20 ans	158 699
35 à 44 ans	21 à 30 ans	86 348
moins de 35 ans	plus de 30 ans	8 468
Engagement total		274 230

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié.
- méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis
- profil de carrière à décroissance moyenne
- taux 1 % constant : augmentation annuelle salaire
- taux d'actualisation : 2 %

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	157 500	157 500	157 500	157 500	157 500
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 084 133	5 863 642	6 495 831	7 170 475	7 337 156
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	496 531	498 475	475 029	867 525	853 295
Impôts sur les bénéfices	151 135	142 707	101 764	203 883	195 290
Participation des salariés au titre de l'exercice				83 180	81 687
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	309 333	318 061	319 678	530 768	526 849
Résultat distribué	300 000	300 000	3 000 000	400 000	400 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	690.79	711.54	746.53	1 160.92	1 152.64
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	618.67	636.12	639.36	1 061.54	1 053.70
Dividende distribué à chaque action	600.00	600.00	6 000.00	800.00	800.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	40	43	46	52
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 176 297	2 315 007	2 454 820	2 657 953	2 705 808
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	995 091	1 068 136	1 140 149	1 159 817	1 198 496

Fait le 25/06/2021

Sophie DELSAUX

Signé par Sophie DELSAUX

✓ Signé et certifié par **yousign** 